

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1990 - 1991

Annexe au proces-verbal de la séance du 21 novembre 1990.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la commission des Affaires économiques et du Plan (1) sur le projet de loi de finances pour 1991 CONSIDÉRÉ COMME ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX TERMES DE L'ARTICLE 49, ALINÉA 3, DE LA CONSTITUTION,

TOME XI

PLAN

Par M. Jean BOYER,

Senateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean François-Poncet, *président* ; Robert Laucournet, Jean Huchon, Richard Pouille, Philippe François, *vice-présidents* ; Francisque Collomb, Roland Grimaldi, Serge Mathieu, Louis Minetti, René Trégouet, *secrétaires* ; Jean Amelin, Maurice Arreckx, Henri Bangou, Bernard Barraux, Jacques Bellanger, Georges Berchet, Roger Besse, Jean Besson, François Blaizot, Marcel Bony, Jean-Eric Bousch, Jean Boyer, Jacques Braconnier, Robert Calmejane, Louis de Catuelan, Joseph Caupert, William Chervy, Auguste Chupin, Henri Collette, Marcel Costes, Roland Courteau, Marcel Daunay, Désire Debavelaere, Rodolphe Désiré, Pierre Dumas, Bernard Dussaut, Jean Faure, André Fosset, Aubert Garcia, François Gerbaud, Charles Ginesy, Yves Goussebaire-Dupin, Jean Grandon, Georges Gruillot, Rémi Herment, Bernard Hugo, Pierre Jeambrun, Pierre Lacour, Gérard Larcher, Bernard Legrand, Jean-François Le Grand, Charles-Edmond Lenglet, Félix Leyzour, Maurice Lombard, François Mathieu, Jacques de Menou, Louis Mercier, Louis Moinard, Paul Moreau, Jacques Moutet, Henri Olivier, Albert Pen, Daniel Percheron, Jean Peyrafitte, Alain Pluchet, Jean Pourchet, André Pourny, Jean Puech, Henri de Raincourt, Henri Revol, Jean-Jacques Robert, Jacques Roccaserra, Jean Roger, Josselin de Rohan, Jean Simonin, Michel Souplet, Fernand Tardy, René Travert.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9^e législ.) : 1593, 1627, 1635 (annexe n° 35), 1640 (tome XIV) et T.A 389.

Sénat : 84 et 85 (annexe n°35) (1990-1991).

SOMMAIRE

	Pages
	—
INTRODUCTION	3
I. L'ACTIVITE ET LE BUDGET DU COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN ET DES ORGANISMES D'ETUDE ET DE RECHERCHE	5
A. LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN	5
1. Un programme ambitieux	5
2. Un budget stable	6
B. LES ORGANISMES RATTACHES	8
C. LES ORGANISMES SUBVENTIONNES	10
II. LA PLANIFICATION ET L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	13
A. LE SUIVI ET L'AVENIR DU PLAN	13
1. Un réexamen permanent	13
2. L'impact européen	14
3. Vers une réforme de la planification	15
B. L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES	17

Mesdames, Messieurs,

La planification à la française, après avoir vu son existence même contestée, est passée presque insensiblement à une autre phase de son histoire.

Oubliant les objectifs chiffrés et ambitieux, rapidement rendus obsolètes par les évolutions de la conjoncture, elle s'efforce, aujourd'hui, à un exercice difficile d'adaptation permanente aux aléas de l'économie. C'est dans cette optique, qu'à la suite des événements de cet été dans le Moyen-Orient, un groupe "Anti-Crise" a été constitué auprès du secrétaire d'Etat au Plan. Ce groupe a remis, au mois d'octobre dernier, un premier rapport sur les différents scénarios envisageables et leurs conséquences pour l'économie française. Le secrétariat d'Etat au Plan se trouve, par ailleurs, au centre d'un dispositif nouveau d'évaluation des politiques publiques, qui doit constituer le pendant nécessaire de la planification.

Ce sont ces deux aspects de la politique du secrétariat d'Etat au Plan qui seront donc traités dans le présent avis budgétaire, après l'examen des crédits inscrits au projet de loi de finances.

Ceux-ci, qui ne représentent, avec 168 millions de francs, que 0,01 % du budget de l'Etat, ne sauraient mesurer l'importance de la mission de prospective confiée au Plan, qui doit, en des temps difficile, discerner les évolutions et suggérer les voies de l'avenir.

I. L'ACTIVITE ET LE BUDGET DU COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN ET DES ORGANISMES D'ETUDE ET DE RECHERCHE

A. LE COMMISSARIAT GENERAL DU PLAN

1. Un programme ambitieux

Le programme d'études du Commissariat Général du Plan pour 1990-1991 s'organise autour d'un certain nombre d'axes :

- des études directement issues des travaux du Xe Plan, dont les thèmes ont été précisés dans la lettre de commande adressée par le Premier ministre au Commissariat Général du Plan le 2 juin 1989 : emploi ; partage social ; renouveau du service public ; Europe à moyen terme : planification dans le contexte de la construction européenne et de la décentralisation, ou fixées par le Xe Plan (modernisation de la distribution par exemple) ou encore par les recommandations des commissions (commission "Europe technologique, industrielle et commerciale", Intergroupe "Recherche et développement technologique", commission "Protection sociale", etc...).

- des projets correspondant aux activités courantes du Commissariat Général du Plan : accompagnement de travaux de groupes (GSI bois ; groupe de prospective électronique, informatique et télécommunications ; groupe de perspectives macro-économiques ...), entretien des bases d'information utilisées par le Commissariat Général du Plan.

- des études nécessitées par le développement des actions de coopération avec les pays de l'Est.

En 1990, le Commissariat Général du Plan avait orienté l'essentiel de ses actions incitatives de recherche autour du thème de la modernisation de l'Etat.

Pour 1991, dans le cadre d'une politique de resserrement des financements sur un nombre restreint de thèmes de recherche prioritaires, le Commissariat Général du Plan devrait centrer ses interventions sur quatre sujets : le partage social, l'économie des

transports, l'économie internationale en particulier sur le thème de l'ouverture des économies de l'Europe de l'Est et l'intégration européenne.

2. Un budget stable

Le tableau suivant retrace, pour les dépenses ordinaires, l'évolution du budget du Commissariat Général du Plan :

	1990	1991	Evolution
Personnel	34 635	35 986	+ 3,9 %
Fonctionnement	30 004	27 533	- 8,2 %
Subventions	23 137	23 137	0 %
TOTAL	87 777	86 657	- 1,2 %

La légère diminution des crédits totaux résulte de l'application de plusieurs mesures d'économie :

Les crédits d'études ont, ainsi, été réduits de 864 000 francs après redéploiements internes ;

Les effectifs du Commissariat Général du Plan ont d'autre part été diminués par la suppression de trois emplois dont un correspond à la participation du Plan à la mise en place du Conseil scientifique de l'évaluation.

	Effectifs au 31.12.89		Effectifs au 31.12.90		Effectifs au 31.12.91	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
Plan	87	78	84	78	82	77
Recherche	0	10	0	10	0	10
Evaluation	0	0	0	0	0	4

Compte tenu de la progression des crédits de fonctionnement courant (+ 2,453 millions de francs) et des effets de la rénovation de la grille de la Fonction publique (+ 323 169 francs), les évolutions sont essentiellement la conséquence de transferts liés à la création d'un chapitre budgétaire nouveau, supportant les crédits nécessaires aux études d'évaluation des politiques publiques. Cette nouvelle action est dotée de 8 143 294 francs permettant le financement, par le Fonds national de développement de l'évaluation, des études d'évaluation et le fonctionnement du Conseil scientifique de l'évaluation.

En ce qui concerne les crédits de recherche inscrits au chapitre 66-01, ils sont en nette diminution pour les crédits de paiement. Toutefois, cette baisse est justifiée par la volonté d'achever la résorption des reports sur années antérieures et votre rapporteur y voit les marques d'une bonne gestion.

	1989	1990	1991
Autorisations de programme	8 000 000	6 500 000	7 995 000
Crédits de paiement	7 800 000	8 000 000	4 255 000

B. LES ORGANISMES RATTACHES

Les deux organismes d'études rattachés au Commissariat Général du Plan sont :

- le CERC, Centre d'Etudes des revenus et des coûts ;
- le CEPII, Centre d'études prospectives et d'informations internationales.

Créé par le décret du 18 avril 1966, et placé auprès du Commissariat général du Plan, le Centre d'étude des revenus et des coûts est un organisme public d'étude dont la mission générale est de contribuer à une connaissance plus rapide et plus complète de tous les revenus et de tous les éléments constitutifs des coûts de production.

Le CERC a reçu, en outre, la mission d'établir périodiquement un rapport de synthèse sur :

- l'évolution et la répartition des différents revenus par rapport à l'évolution économique d'ensemble ;
- les écarts de revenus et leur évolution avant et après prise en compte des prélèvements sociaux et fiscaux et après versement des prestations sociales ;
- les améliorations susceptibles d'être apportées aux informations sur le revenus collectées notamment par les administrations.

Le CERC a publié, au début du mois d'août un "constat de l'évolution récente des revenus en France 1986-1989" qui faisait suite à une première étude de ce type portant sur les années 1979-1982, ainsi qu'à sept études annuelles.

Les résultats présentés ont ouvert une large polémique qui ne doit pas faire oublier l'intérêt scientifique de ces travaux qui présentent une évolution globale des revenus et de leurs relations avec les mouvements d'ensemble de l'économie ainsi que des divers types de revenus (salariés, revenus non salariaux, revenus et performance du patrimoine de rapport, revenus sociaux).

Afin d'élargir le champ de ses activités, le CERC pourrait être appelé à participer, voire à copiloter des études intéressant les services de la Commission des communautés européennes et portant sur les bas salaires en Europe ou les rémunérations dans le secteur public.

Il a en outre été chargé d'une mission d'analyse dans le cadre de l'évaluation du dispositif instituant le revenu minimum d'insertion.

A cet effet, il a mené avec plusieurs départements (Côtes d'Armor, Hauts-de-Seine, Territoire de Belfort, Eure-et-Loir, Pas-de-Calais, Haute-Vienne) une étude poussée sur les allocataires du R.M.I.

Le CEPII a été créé par décret du 20 mars 1978 avec pour mission de rassembler des informations et d'élaborer des études prospectives sur l'économie mondiale, les échanges internationaux et les économies étrangères. En 1990, les publications de cet organisme ont été en partie consacrées, en raison de l'actualité, aux conséquences de la réunification allemande et aux perspectives de l'intégration européenne.

Les budgets du CERC et du CEPII sont précisés par le tableau suivant :

	Loi de Finances 1990	Projet de loi de Finances 1991	Evolution
CEPII	18 775 544	19 526 445	+ 3,9 %
CERC	17 719 638	17 871 459	+ 0,8 %

L'évolution des effectifs depuis deux ans est stable mais démontre un déséquilibre croissant entre titulaires et contractuels.

	Effectifs au 31.12.89		Effectifs au 31.12.90		Effectifs au 31.12.91	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels
CEPII	13	33	12	33	12	34
CERC	14	29	13	30	12	31

C. LES ORGANISMES SUBVENTIONNES

Les organismes de recherche, subventionnés par le Commissariat Général du Plan, sont :

- le CREDOC, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie ;
- le CEPREMAP, Centre d'études prospectives d'économie mathématique appliquée à la planification ;
- l'IRES, Institut de recherches économiques et sociales ;
- l'O.F.C.E., Observatoire français des conjonctures économiques.

L'évolution du montant des subventions attribuées à ces organismes, qui n'apparaît que sous forme globalisée dans le projet de loi de finances, est retracée dans le tableau suivant :

	Dotation budgétaire 1990	Prévisions 1991	Part de la subvention dans le budget des organismes (en %)
CREDOC	5 600 000	6 600 000	36
CEPREMAP	8 190 000	8 190 000	94
IRES	18 100 000	18 100 000	93
O.F.C.E.	18 960 000	20 060 000	95

Le total de ces dotations, qui constituent un appoint financier indispensable pour ces organismes, atteint 52,950 millions de francs contre 51,850 millions en 1990.

La progression constatée, de 2,1 %, est due exclusivement à l'augmentation de la subvention à l'O.F.C.E. qui avait déjà bénéficié en 1990 d'une salubre remise à niveau de sa dotation.

Les effectifs permanents de ces organismes sont précisés dans le tableau suivant :

Tableau des effectifs

	Au 31 décembre 1989	Au 31 décembre 1990 Prévisions
CREDOC	39	45
CEPREMAP	33	35
IRES	14	16
O.F.C.E.	45	48

Le CREDOC a pour objet d'étudier la consommation, les besoins, les conditions de vie et les aspirations de la population.

Au cours de l'année 1990, il a réalisé, sur contrat, de nombreuses études commandées par des ministères (Affaires sociales, Travail et Emploi, Environnement) des collectivités locales (départements de l'Eure, mairie de Paris, conseil régional de Bretagne) ou des organismes très divers (caisse nationale d'allocations familiales, caisse nationale du Crédit agricole, Agence nationale pour l'emploi).

Ces études ont concerné notamment les statuts intermédiaires proposés aux jeunes, l'illettrisme, l'évaluation de l'action socio-éducative des services pénitentiaires, le logement des plus démunis, les opinions des Français vis-à-vis de l'énergie.

Le CEPREMAP a pour objet de mener des recherches fondamentales en matière de théorie économique en vue de faire progresser les méthodes d'analyse, de prévision, de programmation et de planification.

Il mène pour le Commissariat du Plan des travaux de méthodologie de la modélisation et effectue des études sectorielles. En 1990, il a ainsi réalisé, pour le ministère de l'Industrie, une enquête sur la politique industrielle régionale en Italie et, pour le ministère de

l'Équipement, une recherche sur le caractère incitatif des contrats de transports urbains.

L'IRES a pour mission d'assurer, au bénéfice de ses membres (les organisations syndicales de salariés), le traitement de l'information économique et sociale et de participer au financement des projets d'études qu'ils formulent.

En 1990, l'institut a ainsi participé, par exemple, avec la C.F.D.T. à une étude sur les nouvelles approches des localisations industrielles en Europe, avec la C.G.T. à un rapport sur les syndicats et le patronat allemand face à la crise, avec F.O. à une étude sur la reprise d'entreprises par les salariés.

L'O.F.C.E. a été créé par convention entre l'Etat et la Fondation nationale des sciences politiques en 1981. Il est chargé d'étudier l'économie française et son environnement extérieur, d'effectuer des comparaisons avec les économies étrangères et de formuler des prévisions économiques à court, moyen et long terme.

Comme chaque année, l'O.F.C.E. réalise des études pour le Parlement et certains organismes publics. Au printemps, il a livré au Sénat une étude sur la fiscalité en Europe faite avec le CEPPI et la participation de l'Institut for fiscal studies de Londres. Il a effectué une étude pour le Commissariat général du Plan sur la réalisation d'un compte macroéconomique de l'économie française à l'horizon 1993. Il réalise une étude pour le compte de l'Assemblée nationale sur les perspectives de l'emploi et du chômage à moyen terme. Il envisage une étude des conséquences d'un troisième choc pétrolier pour le compte de l'Agence française pour les économies d'énergie.

Ses relations internationales s'intensifient. Il contribue à conseiller l'Observatoire colombien des conjonctures économiques. Il est sollicité pour aider à concevoir un observatoire économique chilien.

Enfin, à son initiative, un groupe international d'évaluation des politiques économiques se réunira à Paris, pour la première fois, au début de 1991.

II. LA PLANIFICATION ET L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

A. LE SUIVI ET L'AVENIR DU PLAN

1. Un réexamen permanent

Le Secrétariat d'Etat auprès du Premier ministre, chargé du Plan, est étroitement associé à la préparation des politiques mises en oeuvre par le Gouvernement dans le cadre de la stratégie et des "grands chantiers" du Xe Plan : politique de renouveau du service public, politique d'intégration, plans emploi, projet de loi d'orientation relative à l'administration territoriale de la République, projet de schéma directeur T.G.V., financement du système de protection sociale, "plan-environnement", notamment.

L'éclairage des choix gouvernementaux à moyen terme, à partir des recommandations des groupes de concertation, est une fonction essentielle du Plan. De plus, le caractère stratégique de la nouvelle planification rend plus nécessaire que jamais un travail permanent d'approfondissement des orientations contenues dans le Plan.

Plusieurs groupes de travail ont donc été constitués et contribuent à la mission de suivi de l'exécution du Xe Plan.

Le Commissariat au Plan a réuni un groupe de perspectives macroéconomiques, sous la présidence de M. Levy GARBOUA actualisant le diagnostic réalisé l'année précédente. Il a aussi mis en place plusieurs nouveaux groupes :

- le Groupe de Prospective sur l'Energie conduit une réflexion à long terme sur le coût relatif des énergies, les conséquences du marché unique européen, et la protection de l'environnement ;

- le Groupe de Prospective "Gestion des espaces naturels" est chargé d'examiner les implications économiques d'une prise en compte des problèmes d'environnement et les conditions d'une gestion équilibrée des espaces naturels de notre territoire ;

- le Groupe de Stratégie Industrielle (G.S.I.) "Bois" doit faire des propositions pour les industries de transformation du bois et l'évolution de la forêt française ;

- le Groupe "Industries touristiques" étudie les moyens de développer l'industrie du tourisme à partir d'une analyse des évolutions de l'offre et de la demande touristique tenant compte de l'achèvement du marché intérieur européen et de l'ouverture des frontières à l'Est ;

- le Groupe de prospective "Electronique, informatique et télécommunications" doit faire des recommandations concrètes au Gouvernement et aux industriels pour relever les défis auxquels est confrontée l'industrie électronique européenne.

Enfin, conformément aux engagements pris, un rapport à mi-parcours sur l'exécution du Plan sera présenté au Parlement en 1991, après examen par le collège des Présidents des commissions du Xe Plan et le Conseil économique et social.

2. L'impact européen

La plupart de nos partenaires européens font des exercices de projection ou de programmation économique à moyen terme ; souvent ces exercices prennent la forme d'une programmation budgétaire pluriannuelle (Royaume-Uni, Allemagne fédérale). Mais il n'existe pas actuellement d'approche coordonnée des questions de moyen terme au niveau communautaire. C'est une des conclusions du très remarquable rapport présenté, au nom de la délégation du Sénat pour la planification, par notre collègue Bernard HUGO, qui décrit de façon détaillée les instruments de programmation pluriannuelle des finances publiques en Allemagne, en Belgique, en Espagne, en Italie, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni (Sénat n° 289 - 1989/1990).

Le Xe Plan précisait, sur ce point, que *"la France est prête dès aujourd'hui à aller plus loin et à explorer avec ses partenaires de nouveaux domaines où des actions communautaires apparaîtraient souhaitables"*. Pour engager une réflexion en commun sur les problèmes structurels de l'Europe et confronter les expériences de politiques économiques et sociales nationales, les ministres européens chargés du Plan se sont réunis pour un échange de vues informel sur les questions de moyen terme. Un groupe européen de stratégie a été institué dans ce but.

Il s'est réuni, au niveau ministériel, en novembre 1989 à Paris et en juillet 1990 à Bonn ; trois thèmes de travail ont été confiés chacun à un groupe de pays : "Environnement et Economie" (Allemagne - Pays Bas), "Mutations internes à la CEE" (Belgique - Espagne), "Positionnement de la CEE dans le monde" (France - Italie). Il se réunira à Rome en janvier 1991 pour examiner notamment les conséquences des changements à l'Est sur le devenir de l'Europe.

L'accélération des changements en Europe Centrale et Orientale a conduit le Secrétariat d'Etat au Plan à jouer un rôle beaucoup plus actif et déterminé que par le passé dans ces pays. Des missions ont été échangées dans les deux sens et au niveau ministériel avec l'URSS, la Tchécoslovaquie, la Pologne, la Hongrie, la Bulgarie et la Roumanie. Le climat de ces échanges a été très positif. Nos partenaires souhaitent le développement des relations et leur organisation. Des aide-mémoire ont aussi été signés avec l'URSS, la Pologne, la Tchécoslovaquie et la Bulgarie. Cette contribution désintéressée peut influencer de façon favorable et durable sur l'ensemble de nos relations avec ces partenaires.

L'apport du Plan à la coopération multiforme qui est en train de s'établir avec les pays de l'Est dans le cadre de la Mission interministérielle pour les pays de l'Est réside principalement dans les trois domaines suivants : apport conceptuel pour la gestion de la transition du plan au marché ; contribution à une transformation radicale des méthodes de planification ; pilotage, avec le Ministre de l'Economie des Finances et du Budget, des actions de coopération et de formation concernant la macro-économie.

3. Vers une réforme de la planification ?

Lors de la discussion parlementaire du projet de Xe Plan, le Gouvernement s'était engagé à déposer un projet de réforme des procédures de la planification

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus et de l'influence croissante des institutions européennes sur la détermination des objectifs de politique économique et sociale, il serait sans doute opportun de procéder à une réforme de plus grande envergure.

C'est cette orientation qui semble d'ailleurs avoir été retenue par le Secrétariat d'Etat au Plan dans la réponse qu'il a apportée sur ce sujet à votre rapporteur :

"Les orientations de fond que le Gouvernement entend donner à la planification impliquent une réflexion sur l'articulation entre le Plan national et les actions de moyen terme menées tant au niveau européen qu'au niveau régional.

Dans le cadre de l'achèvement du Marché unique européen et de la mise en place de l'Union Economique et Monétaire, il convient désormais de s'interroger sur les modalités de préparation du prochain Plan français permettant d'assurer une meilleure cohérence avec la stratégie économique et sociale menée tant au niveau communautaire, que par chacun de nos partenaires européens.

De plus, une meilleure articulation est également nécessaire entre Plan national et plans régionaux. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre a demandé au Commissaire au Plan et au Délégué à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale de co-présider un groupe de travail devant procéder à l'évaluation des procédures contractuelles, notamment des contrats de plan Etat-Régions, en faveur du développement régional.

Dès qu'elles auront été définies, les orientations de fond que le Gouvernement entend donner à la planification seront présentées au Parlement. En tout état de cause, les grands principes régissant la procédure d'élaboration du Plan demeurent intangibles : concertation avec les partenaires sociaux, examen par le Conseil Economique et Social, débat et vote par le Parlement."

D'ores et déjà, à la demande du Secrétaire d'Etat chargé du Plan et du Ministre délégué chargé de l'aménagement du territoire et des reconversions, la création d'un groupe "Evaluation des politiques contractuelles en faveur du développement régional" a été décidée.

Mis en place en avril 1990, ce groupe "Plan-Datar" s'est vu fixer quatre objectifs : évaluer la procédure des contrats de Plan Etat-Régions ; assurer le suivi des contrats signés en 1989 et évaluer leurs effets sur le terrain ; rechercher les moyens d'inciter les régions à mieux organiser la réflexion sur leur propre stratégie à moyen terme ; examiner les autres procédures contractuelles, impliquant en particulier les instances européennes. Ce groupe devrait remettre, cette année, au Premier ministre un premier rapport d'évaluation et de propositions pour améliorer les processus de planification régionale.

Votre rapporteur se félicite de cette initiative qui devra prendre en compte la volonté des départements d'être intégrés dans la négociation contractuelle et l'émergence d'une nouvelle forme de

planification régionale à travers les efforts de prospective menés par plusieurs régions.

Cinq régions ont, en effet, élaboré et voté un plan régional à moyen terme (5 ans) : il s'agit de la Bretagne, de la Franche-Comté, de la Lorraine, de la Basse-Normandie et du Nord-Pas-de-Calais.

En outre, quatre régions ont engagé une réflexion sur une durée de l'ordre de cinq ans en focalisant l'attention sur l'échéance 1993 ; les travaux correspondants ont fait l'objet d'un débat à l'assemblée régionale et ont été publiés mais sans porter la dénomination de plan régional : Bourgogne ("Projet pour la Bourgogne 1992"), Midi-Pyrénées ("Midi-Pyrénées face à l'échéance 1993"), Picardie ("S.R.A.D. 1993" : schéma régional d'aménagement et de développement en vue de l'échéance 1993), PACA (Orientations régionales du Plan).

La Corse, quant à elle, seule région métropolitaine éligible à l'objectif n° 1 de la réforme des fonds structurels européens, a élaboré un P.D.R. (Plan de développement régional).

Cinq régions ont initié une démarche prospective à plus long terme : Aquitaine ("Aquitaine 2005"), Ile de France ("Ile de France 2000"), Limousin ("Limousin 2007"), Rhône-Alpes ("Rhône-Alpes 2000"), Haute Normandie ("Drakhar 2000"). Certaines tentent de prolonger ces travaux et de les actualiser en mettant en place des structures permanentes type observatoire du futur.

En outre, des régions envisagent d'engager des travaux prospectifs parmi celles qui ont déjà élaboré des documents (Franche-Comté, Bourgogne, Nord-Pas-de-Calais) ou de celles n'ayant pas réalisé pour le Xe Plan de travaux spécifiques (Alsace, Poitou-Charente).

Votre rapporteur considère que cette évolution est tout à fait heureuse. Elle démontre que les Régions sont aujourd'hui majeures et ont pris la décision de réfléchir sur leur avenir afin de se retrouver "à armes égales" avec le Gouvernement en matière de planification.

B. L'EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'évaluation des politiques publiques avait fait l'objet d'une mission interministérielle confiée par le Premier ministre à M. Patrick VIVERET en juillet 1988.

A la suite de ce travail préparatoire fut créée la Commission nationale d'évaluation du R.M.I., installée le 14 septembre 1989. Les décrets du 22 janvier et du 7 juin 1990 ont institué pour la première fois un dispositif général interministériel d'évaluation des politiques publiques.

Celle-ci correspond à une double nécessité :

- elle répond d'une part à une exigence démocratique, puisqu'elle fournit aux citoyens des informations leur permettant de fonder leur jugement et leur opinion ;

- elle est, d'autre part, un enjeu essentiel de la modernisation de l'Etat puisqu'elle assure une meilleure connaissance de l'efficacité de l'action administrative.

Le dispositif retenu par le Gouvernement est composé d'un Comité interministériel de l'évaluation, chargé de développer et de coordonner les initiatives gouvernementales dans ce domaine et d'un Fonds national de développement de l'évaluation dont les crédits permettront de financer les projets choisis par le Comité.

Au sein de ce dispositif, le Conseil scientifique de l'évaluation est le garant de la qualité et de l'indépendance des évaluations ; composé de 11 membres nommés par le Président de la République, le Conseil sera obligatoirement consulté sur toutes les études susceptibles de bénéficier du financement du Fonds national.

Il veillera à la publication sans restriction de toutes les évaluations bénéficiant du Fonds national de développement de l'évaluation. Son avis scientifique sera également à chaque fois rendu public. Il présentera chaque année un rapport sur l'évolution des pratiques évaluatives en France.

Afin que les sujets soumis à l'évaluation recouvrent le champ de préoccupations le plus étendu possible, les autorités qui peuvent saisir le Conseil ont été largement définies.

C'est ainsi que, non seulement le Premier ministre et les Ministres, mais également le Conseil d'Etat, la Cour des comptes et le Médiateur de la République pourront saisir le comité interministériel de projets d'évaluation, notamment quand ceux-ci revêtiront un caractère interministériel. Le Conseil économique et social bénéficie également de cette faculté, avec l'assurance supplémentaire de se voir réserver le cinquième de la dotation du Fonds, pour ses propres projets d'évaluation.

Le Conseil scientifique de l'évaluation a été installé le 13 juillet 1990 et devrait, dès à présent, être en mesure d'examiner les

projets d'évaluation dont le principe a été arrêté, ce même mois, par le Comité interministériel de l'évaluation.

Celui-ci a retenu les avant-projets d'évaluation portant sur les cinq domaines suivants :

- la politique publique de réhabilitation du logement social ;
- les politiques d'insertion sociale des jeunes en difficulté ;
- l'accueil des populations défavorisées dans certains services publics ;
- la politique publique concernant l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant ;
- l'impact du développement de l'informatique sur l'efficacité de l'administration.

Ces projets d'évaluation ne seront mis en oeuvre que lorsque leurs modalités techniques auront été approuvées par le Conseil scientifique de l'évaluation.

Le projet de loi de finances prévoit pour 1991 une dotation de 8,14 millions de francs pour le dispositif de l'évaluation en légère augmentation par rapport à 1990, où elle s'établissait à 8 millions de francs.

*

* *

Suivant les conclusions de son rapporteur pour avis, la commission des Affaires économiques et du Plan a émis un avis favorable à l'adoption du budget du Plan inscrit au projet de loi de finances pour 1991.